

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 avril 2021  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire**  
**palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-seizième année**

**Lettres identiques datées du 9 avril 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation en Palestine occupée continue de se détériorer à mesure qu'Israël multiplie les violations des droits humains et les crimes de guerre à l'encontre du peuple palestinien. La Puissance occupante a intensifié son entreprise d'usurpation de logements, de terres et de propriétés palestiniennes afin d'accélérer le transfert forcé de civils palestiniens, notamment dans les zones situées à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée, et ses projets de colonisation et d'annexion. Il est à présent plus qu'évident que ces mesures relèvent d'une politique systématique et délibérée visant à expulser les Palestiniennes et les Palestiniens des zones concernées – c'est-à-dire, d'y procéder à un nettoyage ethnique –, dans la perspective de leur annexion.

Comme il a été souligné dans les précédentes lettres, à Jérusalem-Est occupée, les familles palestiniennes des quartiers de Silwan et Cheik Jarrah risquent à tout moment d'être expulsées de force et collectivement dépossédées de leurs biens, du fait des politiques illégales et inhumaines que poursuit Israël dans l'optique de chasser les Palestiniens par la force et de les remplacer par des colons juifs, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans ses alentours. Ces politiques se sont durcies au cours des derniers mois, tandis qu'Israël ancre sans vergogne une occupation belligérante qui dure depuis près de 54 ans, en violation grave du droit international et au mépris de la volonté de la communauté internationale, notamment des décisions du Conseil de sécurité.

À Jérusalem-Est occupée, la politique systématique de déplacement forcé menée par Israël est un sujet d'angoisse constante pour les centaines de familles palestiniennes qui risquent à chaque instant de voir leur logement démoli. Le 24 mars, les forces d'occupation ont ainsi démoli trois logements palestiniens à Jérusalem-Est, dont un dans le camp de réfugiés de Chouafat et deux à Jabal el-Moukabber. Le 4 avril, à Jabal el-Moukabber également, et bien qu'elle ait cherché plusieurs fois à se procurer auprès de la puissance occupante un de ces permis de construire qu'il est presque impossible d'obtenir, une famille palestinienne a dû détruire elle-même son



foyer pour éviter de devoir payer les frais de démolition élevés et punitifs imposés par les autorités d'occupation. De plus, le 7 avril, les autorités israéliennes ont donné l'ordre de démolir 63 structures palestiniennes de Khirbet el-Ras el-Ahmar, près de Toubas, et compromis ainsi l'accès au logement et les moyens de subsistance de toute la population locale. Hier même, le 8 avril, des dizaines de colons israéliens escortés par des gardes de sécurité ont saisi trois logements du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée.

Israël argue systématiquement, de manière indéfendable, que les logements palestiniens sont construits sans permis délivré par les autorités d'occupation et limite ainsi à dessein la croissance et le développement palestiniens afin de favoriser l'expansion de ses colonies en Palestine occupée. Comme le souligne B'Tselem, groupe israélien de défense des droits humains, « en refusant d'octroyer ces permis, Israël peut enfermer la population palestinienne dans de petites enclaves surpeuplées, pauvres et coupées de tout, ce qui lui laisse le champ libre pour coloniser le reste du territoire ».

Cette semaine encore, les autorités d'occupation israéliennes ont annoncé qu'elles entendaient poursuivre l'extension de la colonie illégale d'« Har Homa » (Jabal Abou Ghneïm), en y construisant illégalement 540 unités de logement supplémentaires. C'est là une nouvelle preuve que contrairement à ce qu'il prétend, Israël, loin d'avoir « suspendu » ses plans d'annexion, les fait progresser chaque jour un peu plus, sapant la continuité des terres palestiniennes et toute perspective de concrétiser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Cette campagne de colonisation, qui perpétue la suprématie d'un groupe sur un autre, soit une situation d'apartheid, viole tous les principes et interdictions énoncés dans le droit international humanitaire concernant les situations d'occupation étrangère ainsi que d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui interdisent les mesures visant à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris la Ville sainte de Jérusalem. À cet égard, nous rappelons que, dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), le Conseil a notamment condamné sans équivoque « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

C'est dans ce contexte de dépossession et de déplacement systématiques que le peuple palestinien a célébré, le 30 mars dernier, le quarante-cinquième anniversaire de la Journée de la terre. Dans une déclaration publiée à cette occasion, le Bureau central palestinien de statistique a fait le bilan des terres saisies par Israël depuis sa création et indiqué que celui-ci contrôlait à présent 85 pour cent de la Palestine historique, continuait à établir des colonies illégales, 700 000 colons étant désormais implantés en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Le Rapporteur spécial des Nations Unies, Michael Link, a fait observer que « les activités israéliennes de peuplement [avaient] toujours visé à établir sur le terrain une situation de souveraineté irréversible et à faire obstacle à l'autodétermination des Palestiniens ».

La campagne israélienne de colonisation et d'annexion a sans nul doute attisé la violence des colons, dont certains, mus par le fanatisme religieux et l'extrémisme, se sont à nouveau déchaînés au cours des dernières semaines, créant un climat de plus en plus coercitif pour la population civile palestinienne. Le 25 mars, une foule de colons a attaqué le village de Khidr, près de Bethléem, et blessé de nombreux résidents. Le 31 mars, des colons ont lancé des assauts non coordonnés contre

plusieurs sites archéologiques à Samouh, près d'Al-Khalil (Hébron), et à Sébaste, près de Naplouse, où ils ont agressé les résidents du voisinage et les ont empêchés d'accéder aux terres agricoles alentours.

Les faits se déroulent sous les yeux de l'armée d'occupation israélienne, qui laisse les colons investir ces sites archéologiques et religieux, voire leur en facilite l'entrée, alors même qu'elle empêche les Palestiniennes et les Palestiniens d'accéder à ces sites et à leurs propres terres. Selon B'Tselem, « Ces mesures relèvent d'une stratégie conjointe des colons et des autorités israéliennes, qui cherchent depuis des dizaines d'années à entraver systématiquement l'accès des Palestiniens à la terre, en leur disputant chaque acre, chaque champ, chaque lopin fertile, chaque verger et chaque pré, pour en prendre le contrôle effectif. De cette manière, l'État transfère peu à peu les moyens de subsistance des Palestiniens aux mains d'Israéliens. Il se sert officieusement des colons comme d'une force armée privée et de leurs actes de violence pour parvenir progressivement à ses fins ».

Je me dois d'attirer votre attention sur un nouvel exemple de cette dangereuse augmentation des violences commises par des colons, à savoir le meurtre brutal d'une civile palestinienne innocente. Il y a deux jours, le 7 avril, à Samouh, une Palestinienne âgée de 73 ans du nom de Shafiq Abu Aqeel est morte après avoir été délibérément écrasée par un colon israélien au volant de son véhicule. Israël n'a toujours rien entrepris pour amener l'auteur de ce crime à répondre de ses actes, ce qui prouve une fois encore qu'il refuse de respecter les obligations qui lui incombent, en tant que Puissance occupante, au regard du droit international.

La brutalité des colons a également été encouragée par les violences généralisées que commettent les soldats israéliens contre la population civile palestinienne, caractérisées notamment par des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires et des attaques disproportionnées contre des civils. Le 24 mars, deux Palestiniens ont été blessés par balle par des membres des forces d'occupation israéliennes qui installaient des points de contrôle sur les routes menant aux villes de Bir Nabala et Qalandiya. Lors d'une opération de perquisition d'envergure menée le lendemain et le surlendemain à Al-Khalil et Jérusalem, les forces d'occupation ont arrêté et agressé des dizaines de Palestiniens, dont d'anciens notables et notables en poste.

Les 24 et 25 mars, les forces d'occupation israéliennes ont chargé les manifestants qui participaient à des rassemblements pacifiques contre la colonisation organisés dans toute la Palestine occupée, notamment à Beït Dajan, près de Naplouse, où une semaine plus tôt, ces mêmes forces avaient tué Atef Hanaysha, Palestinien âgé de 45 ans, ainsi qu'à Mgheïr, près de Ramallah, et dans d'autres villes. Elles ont fait usage d'une force excessive et létale contre des civils non armés et blessé des dizaines de personnes. Les forces d'occupation emploient régulièrement des moyens potentiellement létaux pour réprimer ce type de manifestations, qui sont une forme légitime de protestation contre l'occupation illégale et visent à attirer l'attention de la communauté internationale sur le vol et la colonisation de terres palestiniennes auxquels Israël se livre.

Le 1<sup>er</sup> avril, les forces d'occupation israéliennes ont blessé deux Palestiniens par balle à Naplouse et Toubas. Le même jour, elles ont escorté dans Naplouse un convoi de colons fanatiques et ont ouvert le feu sur des Palestiniennes et des Palestiniens lors de cette incursion des colons dans la ville, organisée sous caution de l'État. Le 2 avril, cinq Palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens lors d'une opération militaire lancée dans le camp Askar, près de Naplouse. Le 5 avril, des soldats israéliens ont ouvert le feu contre un véhicule à un point de contrôle militaire et tué un Palestinien âgé de 42 ans, Omar Mansour, d'une balle dans la tête, et blessé sa femme.

La situation à Gaza reste également extrêmement préoccupante. Fortes d'avions de combat et d'une flotte de drones omniprésente, les forces d'occupation continuent à faire des incursions dans les eaux littorales et sur les terres agricoles gazaouites, attaquant les civils sans discrimination et portant de nouveaux coups à l'économie et aux infrastructures déjà ravagées de la bande de Gaza. Le 24 mars, des canonnières israéliennes ont ouvert le feu à de multiples reprises contre des pêcheurs palestiniens. Les forces d'occupation mènent depuis longtemps une campagne d'intimidation et de harcèlement constants contre les pêcheurs palestiniens, qu'elles tuent, blessent et privent de leurs revenus, aggravant ainsi les difficultés socioéconomiques résultant du blocus imposé par Israël à Gaza depuis presque 14 ans et des agressions militaires auxquelles il ne cesse de se livrer.

Israël emploie aussi d'autres moyens de saper la viabilité et la continuité du territoire palestinien et prive notamment la population palestinienne de sa liberté de circulation, comme on l'a tout particulièrement vu ces derniers mois à Jérusalem-Est. Le mois dernier, Israël a également pris des mesures punitives contre le Ministre palestinien des affaires étrangères, Riad al-Malki, à la suite de l'entretien que celui-ci avait eu avec la Procureure de la Cour pénale internationale. Dans une déclaration publiée peu de temps après, le groupe palestinien de défense des droits humains Al-Haq a souligné ce qui suit :

« Il est impératif que tous les États, notamment les États parties au Statut de Rome, condamnent le fait qu'Israël s'en prenne illégalement à des Palestiniens qui coopèrent avec la Cour pénale internationale dans le cadre de l'enquête que celle-ci mène concernant la situation en Palestine. Le peuple palestinien a le droit d'exiger la justice. Il a le droit de se battre pour en finir avec la désinformation israélienne et ses racines, pour en finir avec la répression de la liberté d'opinion et d'expression dans le territoire palestinien occupé et pour mettre enfin un terme au blocus terrestre et maritime imposé depuis 13 ans sur la bande de Gaza, aux 53 ans d'occupation de la Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza, et à l'apartheid qui le déchire depuis 72 ans de part et d'autre de la Ligne verte ».

Le 6 avril, dans un nouvel exemple de restriction de la circulation et de la liberté d'expression par Israël, les forces d'occupation ont fait une descente dans un hôtel de Jérusalem-Est occupée pour disperser une réunion consacrée aux élections palestiniennes et placé plusieurs participants en détention. Cette réunion, dont l'organisation avait été demandée par des organisations palestiniennes de la société civile, devait se tenir sur le thème suivant : « Le droit international garantit notre droit de vote ». Ces agissements de la Puissance occupante prouvent qu'Israël cherche à perturber les élections qui s'annoncent en intensifiant la pression et les attaques auxquelles elle soumet les Palestiniens de Jérusalem, en vue de restreindre leur participation politique, de rompre leurs liens avec leurs frères et sœurs palestiniens et d'isoler la ville de ses environs palestiniens naturels. Comme l'a constaté le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « les mesures israéliennes ont de plus en plus coupé Jérusalem, autrefois le centre de la vie politique, commerciale, religieuse et culturelle de la population palestinienne du territoire palestinien occupé, du reste de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ».

Bien que la communauté internationale prenne de mieux en mieux conscience de l'ampleur de ces crimes et violations graves, Israël a profité d'une série d'échecs juridiques et politiques pour poursuivre son occupation et son annexion de fait, en toute impunité et au mépris absolu du droit international, notamment d'une myriade de résolutions du Conseil de sécurité sur la question. Depuis des dizaines d'années, le peuple palestinien s'est montré tout aussi déterminé à obtenir justice par

l'intermédiaire de mécanismes internationaux pacifiques et légitimes mais n'est malheureusement guère parvenu à faire infléchir le comportement scélérat d'Israël.

Dans un souci de cohérence avec les valeurs du droit international et pour défendre l'ordre fondé sur des règles, il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de s'opposer aux crimes et violations commis par Israël en agissant de manière concertée et en prenant des mesures efficaces face au mépris ostensible dont il fait montre à l'égard du droit international. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de mettre fin à l'impunité et de concrétiser une solution juste qui garantisse le respect des droits nationaux et des droits humains du peuple palestinien, notamment son droit à l'auto-détermination et à la liberté, et instaure une paix et une sécurité durables entre Israéliens et Palestiniens, dans deux États vivant côte à côte, sur la base des frontières d'avant 1967.

Mois après mois, année après année, des voix s'élèvent pour condamner les crimes et violations commis par Israël. Pourtant aucune mesure concrète n'est prise pour faire respecter le droit et mettre un terme à cette injustice historique. Le peuple palestinien et ses dirigeants continuent donc à appeler la communauté internationale à faire preuve de solidarité, à les soutenir et à prendre d'urgence des mesures collectives pour mettre fin à l'impunité et faire en sorte que justice soit rendue, condition essentielle d'un avenir de paix.

Cet appel est aussi pour nous l'occasion d'exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance envers tous les peuples et pays du monde qui restent aux côtés du peuple palestinien et continuent de soutenir sa juste cause. À ce titre, nous devons rappeler que nous commémorons cette semaine les 18 ans du décès de Tom Hurndall, militant britannique âgé de 22 ans, tué par un tireur d'élite israélien alors qu'il tentait de sauver des enfants palestiniens exposés à des tirs de l'armée israélienne. Comme des milliers de familles palestiniennes, la famille de Tom attend encore que justice soit faite pour le meurtre de leur fils. Il est impératif de mettre fin à l'impunité pour éviter que de nouvelles vies innocentes soient fauchées et d'autres familles sans reproche dévastées, et préserver les chances de parvenir à une solution juste qui sera le socle d'une paix et d'une stabilité durable au Moyen-Orient.

La présente lettre fait suite aux 709 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 22 mars 2021 ([A/ES-10/855-S/2021/280](#)) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
(Signé) Riyad **Mansour**